

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 2 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
27 août 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 12 + 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-six,
Le premier du mois de juillet à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Maëlig TAISET, Maire.

Etaient présents :

TAISET Maëlig, Maire
LE MÉHAUTÉ Claude, ~~BOCHER Emilie~~, HERNOT Hervé, ~~GOAZIOU Fabienne~~, Adjoint
DERRIEN Marylène, GOUEREC Nathalie, FOVET Karine, RAULT Frédéric, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, GUERVILLY Alan, ~~MADEC Myriam~~, GALLIER Coline, Conseillers Municipaux,

Absents : BOCHER Emilie (pouvoir à Claude LE MÉHAUTÉ), GOAZIOU Fabienne (pouvoir à Maëlig TAISET), MADEC Myriam (pouvoir à Hervé HERNOT)

Secrétaire de séance : HERNOT Hervé

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

Centre de gestion 22 – mission de mise à jour du classement des archives communales

Madame la Maire fait savoir à l'assemblée que M Pierre YVEN, archiviste itinérant du centre de gestion, s'est rendu à la mairie le 20 juillet dernier afin de réaliser un diagnostic et faire une proposition de mise à jour du classement des archives communales. Madame la Maire rappelle qu'un premier travail de classement des archives communales avait été réalisé en 2018, en l'absence de classement antérieur, et qu'il avait également donné lieu au dépôt aux Archives départementales des Côtes-d'Armor des documents de plus de 100 ans.

Madame la Maire précise qu'il est recommandé de procéder à une mise à jour du classement des archives au moins une fois par mandat. Dans cette perspective, une demande de devis a été sollicitée pour une nouvelle intervention en 2027, notamment en prévision du futur déménagement de la mairie dans le cadre des travaux à venir.

Après une visite des bureaux, de la salle d'archives et de la salle de préarchivage, M YVEN a évalué une durée de **96 heures** (soit 12 jours) de travail pour le traitement complet des archives produites depuis la première intervention, en 2018.

La mission comprend :

- le récolement des archives ;
- le classement, l'analyse, le tri et le conditionnement des documents ;
- la mise à jour de l'inventaire (répertoire numérique détaillé) et de l'index alphabétique, et des bordereaux d'élimination.

La mission pourrait débuter au premier trimestre 2027.

L'estimation financière pour une intervention du Centre de Gestion est la suivante :

- coût horaire voté par le conseil d'administration du CDG 22 : 55 €
- coût prévisionnel de la mission : 96 heures x 55 € = 5 280 €

L'objectif de cette intervention est tout d'abord de faciliter l'archivage au sein des services de la mairie, et de mettre à disposition le patrimoine archivistique auprès des administrés.

Par ailleurs, cette mission répond à l'obligation légale de bonne conservation des archives communales (art. 322-17 et 322-2 du Code Pénal). Les frais de conservation des archives constituent, en effet, une dépense obligatoire pour les municipalités (art. L.2123-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

La facturation sera établie au réel, en une ou plusieurs fois, après service fait, conformément aux tarifs en vigueur à la date de réalisation de la prestation.

Madame la Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à missionner le service archive du Centre de Gestion 22 pour la mise à jour du classement des archives communales.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE la Maire à missionner le service Archives du CDG22 pour la mise à jour du classement des archives communales,**
- **AUTORISE la Maire, ou son représentant, à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISET

Hervé HERNOT
Secrétaire de séance